

COMPTE-RENDU ET PROCES VERBAL

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2018

Nombre de Conseillers :	L'an deux mille dix-huit, le DEUX MAI, à dix-huit heures,
en exercice..... 18	Le BUREAU COMMUNAUTAIRE de la Communauté d'Agglomération PLAINE VALLEE, légalement convoqué par courrier du 26 Avril 2018 et par affichage du 26 Avril 2018, s'est réuni au 1 rue de l'Egalité à Soisy-sous-Montmorency, sous la présidence de M. Luc STREHAIANO , Président et Maire de Soisy-sous-Montmorency.

Etaients présents :

Luc STREHAIANO
Christian LAGIER
Alain LORAND
Joël BOUTIER
Alain BOURGEOIS
Muriel SCOLAN
Odette LOZAÏC
Michèle BERTHY
Alain GOUJON
Christian RENAULT
Julien BACHARD

Président et Maire de Soisy-sous-Montmorency,
1^{er} Vice-Président délégué et Maire de Piscop,
2^{ème} Vice-Président et Maire Saint-Brice-sous-Forêt,
3^{ème} Vice-Président et Maire de Groslay,
6^{ème} Vice-Président et Maire d'Ezanville,
9^{ème} Vice-Présidente et Maire de Deuil-La Barre
10^{ème} Vice-Présidente et Maire d'Attainville,
11^{ème} Vice-Présidente et Maire de Montmorency
12^{ème} Vice-Président et Maire de Montlignon,
13^{ème} Vice-Président et Maire de Margency,
15^{ème} Vice-Président et Maire de Saint-Gratien

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents excusés ayant donné Procuration :

Patrick FLOQUET	7 ^{ème} Vice-Président et Maire de Montmagny,	procuration à Luc STREHAIANO
Philippe SUEUR	Conseiller Communautaire délégué et Maire d'Enghien-les-Bains	procuration à Joël BOUTIER

Absents excusés :

Véronique RIBOUT	4 ^{ème} Vice-Présidente et Maire de Moisselles,
Daniel FARGEOT	5 ^{ème} Vice-Président et Maire d'Andilly,
Claude ROBERT	8 ^{ème} Vice-Président et Maire de Bouffémont,
Jean-Pierre ENJALBERT	14 ^{ème} Vice-Président et Maire de Saint-Prix,
Jean-François AYROLE	Conseiller Communautaire délégué et Maire-Adjoint de Domont,

Secrétaire de séance : M. Christian LAGIER

Le Président procède à l'appel des membres du Bureau et après avoir constaté que le quorum est atteint, déclare la séance du Bureau Communautaire ouverte.

La séance est ouverte à 18 heures 00.

ADMINISTRATION GENERALE

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 28 MARS 2018

Le Président rappelle que l'article L 2121-23 du code général des collectivités territoriales précise que « les délibérations sont inscrites par ordre de date et sont signées par tous les membres présents à la séance suivante ».

H.

La signature est déposée sur la dernière page du procès-verbal de la séance, après l'ensemble des délibérations. Les séances publiques du Bureau Communautaire donnent lieu à l'établissement du procès-verbal sous forme synthétique.

Une fois établi, ce procès-verbal est tenu à la disposition des membres du Bureau Communautaire qui peuvent en prendre connaissance quand ils le souhaitent.

Chaque procès-verbal de séance est mis aux voix pour adoption en séance de Bureau Communautaire.

Les membres du bureau communautaire ne peuvent intervenir à cette occasion que pour une rectification à apporter au procès-verbal. La rectification éventuelle est enregistrée au procès-verbal suivant.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, sur proposition du Président, et à l'unanimité,
APPROUVE le procès-verbal de la séance du Bureau Communautaire du 28 Mars 2018.

LECTURE PUBLIQUE

2 – DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'ETAT ET DU DEPARTEMENT DU VAL D'OISE POUR LA MODERNISATION DU RESEAU MUTUALISE DES BIBLIOTHEQUES DANS LE CADRE DU CONTRAT TERRITOIRE LECTURE

Monsieur LORAND expose que la Communauté d'Agglomération PLAINE VALLEE met en œuvre, au titre de ses compétences facultatives, une politique en matière de lecture publique consistant à animer et moderniser un réseau mutualisé des bibliothèques de l'agglomération et à proposer une offre de services adaptée aux besoins et aux ambitions du territoire.

Soutenue par l'Etat (DRAC) et le Département du Val d'Oise dans le cadre d'un Contrat Territoire Lecture (CTL), PLAINE VALLEE propose à ses communes membres un cadre de mutualisation et de coopération permettant de conserver l'échelon de proximité communale qu'est la bibliothèque municipale tout en améliorant l'efficacité de la politique de développement de la lecture publique et en renforçant la cohérence des actions à l'échelle du territoire.

Le projet porté par PLAINE VALLEE consiste à proposer aux communes volontaires le déploiement d'un « pack lecture publique » permettant de poursuivre et d'amplifier le réseau existant en élargissant et en modernisant l'offre de services et en développant des actions et des fonds spécifiques à l'intention de publics ciblés (formations, actions concertées) tout en conservant l'autonomie de chaque commune et en plaçant les bibliothécaires au cœur de la démarche.

La réinformatisation et le changement de logiciel de gestion des bibliothèques (SIGB) feront l'objet de procédures de marchés publics lancées courant mai pour le SIGB et à l'été pour le matériel informatique dans le cadre d'un groupement d'achats. Les fournisseurs retenus ainsi que les cahiers des charges seront transmis à nos partenaires financiers.

Pour cette opération, la Communauté peut solliciter de l'Etat les aides suivantes :

- 20 000 € par an pendant 4 ans en ce qui concerne les frais de fonctionnement ;
- 80% du coût de référence HT de toutes les dépenses d'investissement.

1- Modernisation et mise en réseau :

2018	2019	2020	2021
355 920,00 €	166 320,00 €	166 320,00 €	166 320,00 €

2- Actions en direction des personnes en situation de handicap et publics empêchés – Education artistique et culturelle :

2018	2019	2020	2021
204 000,00 €	324 000,00 €	324 000,00 €	324 000,00 €

Par ailleurs, nous pouvons escompter du département du Val d'Oise l'obtention des aides suivantes :

2018	2019	2020	2021
6 725,00 €	14 000,00 €	14 000,00 €	14 000,00 €

Budget pluriannuel Lecture Publique

COÛT TOTAL	2018	2019	2020	2021	PRODUITS	2018	2019	2020	2021
Coûts non subventionné	71 941,00 €	72 616,00 €	72 616,00 €	72 616,00 €	Ressources propres	246 196,00 €	222 196,00 €	222 196,00 €	222 196,00 €
Fonct subventionné	61 000,00 €	61 000,00 €	61 000,00 €	61 000,00 €					
Investissement subventionné	699 900,00 €	612 900,00 €	612 900,00 €	612 900,00 €	Etat fonctionnement	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
					Etat invest	559 920,00 €	490 320,00 €	490 320,00 €	490 320,00 €
					Département	6 725,00 €	14 000,00 €	14 000,00 €	14 000,00 €
TOTAL	832 841,00 €	746 516,00 €	746 516,00 €	746 516,00 €	TOTAL	832 841,00 €	746 516,00 €	746 516,00 €	746 516,00 €

Sur la base de ces données, le bureau est invité à en délibérer pour solliciter les subventions correspondantes auprès de l'Etat et du Département.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté n° A 15-592-SRCT du préfet du Val d'Oise en date du 25 novembre 2015 portant création de la Communauté d'Agglomération « PLAINE VALLEE » à compter du 1^{er} janvier 2016,

VU la délibération du conseil de communauté de la communauté d'agglomération n° DL2016-02-17_4 portant délégation de pouvoirs du conseil au bureau,

VU la délibération du conseil de communauté de la communauté d'agglomération n° DL2017-12-20_11 relative à la modernisation du réseau mutualisé des bibliothèques du territoire et la mise en place d'un contrat territoire lecture,

CONSIDERANT qu'il convient d'établir des demandes de subvention auprès de l'Etat et du département du Val d'Oise pour le financement des actions menées par PLAINE VALLEE en matière de lecture publique soutenues dans le cadre d'un Contrat Territoire Lecture,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur LORAND présentant le projet de délibération,

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

H.
L.

Article 1 : SOLLICITE au bénéfice de PLAINE VALLEE l'obtention de subventions auprès de l'Etat et du Département du Val d'Oise pour la mise en œuvre des actions menées en matière de lecture publique par la communauté d'agglomération dans le cadre du Contrat Territoire Lecture.

Article 2 : AUTORISE le Président à déposer les dossiers de demande de subvention et à signer toute pièce s'y rapportant.

Article 3 : DIT que les crédits nécessaires aux actions à réaliser sont inscrits au budget de la communauté d'agglomération.

PREVENTION - SECURITE

3 – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE POUR LE SOUTIEN A L'EXECUTION DE PEINES DE TRAVAIL D'INTERET GENERAL (TIG) POUR L'ANNEE 2017

Le Président rappelle que dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance Intercommunal (CLSPDI) et plus spécifiquement au sein du groupe de travail thématique « prévention de la délinquance et de la récidive », la communauté d'agglomération Plaine Vallée a affirmé sa volonté d'agir en faveur de la prévention de la récidive notamment au travers des mesures alternatives à l'incarcération.

A cet effet, la Communauté d'Agglomération a développé un partenariat avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation du Val d'Oise (SPIP 95) pour l'accueil de TIG majeurs mais également avec la Direction Territoriale de Protection Judiciaire de la Jeunesse (DTPJJ) pour celui de TIG mineurs.

Depuis 2008, l'offre de postes de Travail d'Intérêt Général (TIG) majeurs et mineurs a été renforcée, puisque 18 postes sont aujourd'hui ouverts au sein des services municipaux des communes de l'agglomération.

Le Conseil Départemental du Val d'Oise a mis en place depuis le 1^{er} janvier 2005 un dispositif de soutien aux communes et aux EPCI accueillant des condamnés à une peine de Travail d'Intérêt Général (TIG).

Cette participation prend la forme d'un forfait de trois euros par heure de TIG réellement effectuée dans la collectivité concernée, sur la base du recensement effectué par le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP).

Pour l'année 2017, 2 personnes condamnées nous ont été présentées par le SPIP 95 et la DTPJJ et ont effectué une peine de TIG pour un total de 105 heures :

- ✓ la commune de Soisy-sous-Montmorency a accueilli 2 personnes, 105 heures ont été exécutées.

La Communauté d'agglomération Plaine Vallée est donc fondée à solliciter l'attribution d'une subvention de 315 euros auprès du Conseil Départemental.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-6,

VU l'arrêté n° A 15-592-SRCT du Préfet du Val d'Oise en date du 25 novembre 2015 portant création de la Communauté d'Agglomération « PLAINE VALLEE » à compter du 1^{er} janvier 2016,

VU la délibération du Conseil Départemental du Val d'Oise du 22 octobre 2004 relative au soutien à l'exécution des peines de Travail d'Intérêt Général (TIG),

CONSIDERANT que la ville de Soisy-sous-Montmorency, ville membre de Plaine Vallée, a assuré en 2017 l'accueil dans ses services de deux personnes pour un total de 105 heures effectuées,

CONSIDERANT que Plaine Vallée est éligible au dispositif de soutien départemental,

Monsieur le Président, rapporteur, entendu dans son exposé,

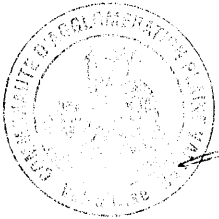
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE,

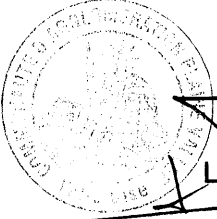
- AUTORISE le Président à solliciter auprès du Département du Val d'Oise, une subvention d'un montant de 315 euros au titre du soutien à l'exécution des peines de Travail d'Intérêt Général (TIG) pour l'année 2017,
- AUTORISE le Président à signer tout document se rapportant à cette demande.

QUESTIONS DIVERSES

Pas de question diverse.

PLUS AUCUNE QUESTION N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR
LA SEANCE EST LEVEE A 18 H 20

 Le Secrétaire de Séance,
Christian LAGIER

 Le Président,
Lud STREHAIANO